



Brocante MALLELOY

Le 6 Septembre 2026

Règlement

1- Toute réservation mal remplie, copie carte d'identité ou professionnelle manquante, non accompagnée du règlement sera considérée comme nulle et retournée à son expéditeur.

2- Les matières nuisibles et dangereuses (explosifs, produits détonants, armes à feu) sont interdites.

3- La vente de matériel neuf est interdit dans tout le vide grenier.

4- Le comité des fêtes se réserve le droit de restaurer les visiteurs et n'autorise pas l'installation de vendeur de produits de restauration quel qu'il soit.

5- L'entrée des exposants se fera par la place du village. Les exposants devront présenter leur pièce d'identité pour obtenir leur emplacement réservé.

6- L'installation des exposants se fera entre 7 h 00 et 8 h 30. Après 8 h 30, les emplacements vaquants seront considérés comme libres et pourront être réattribués.

7- Les emplacements sont indivisibles: 5,00 mètres linéaire. Les exposants qui désirent garder leur véhicule à proximité, doivent réserver l'emplacement nécessaire pour ne pas gêner l'intervention des secours.

8- Les exposants s'engagent à rendre leur emplacement propre.

9- Chaque emplacement devra être suffisamment achalandé. En cas de défaut, l'emplacement peut être réattribué après arbitrage du comité.

10- Ne pourra pas être attribué plus de 4 emplacements par foyer.

11- L'emplacement attribué par le comité des fêtes, ne pourra pas être modifié le jour de la brocante.

12- Les habitants des rues de Venezu, de l'église, de la place de la Mairie devront réserver **avant le 15 juillet** les emplacements devant chez eux à défaut de les voir attribués à d'autres exposants, passé ce délai.

Inscription:

Mme, M

Adresse:

Tél: / / / /

Nombres d'emplacement de 5 mètres:

..... x 5 € = €

Pièce d'identité ET paiement à fournir pour inscription. Merci!

